

**Pôle Transformation
Responsable du Territoire**

Personne chargée du dossier :
Pauline LE NARDANT
Direction Nature Santé Environnement
Tél. : 02 90 74 72 70

**Mme la Préfète coordinatrice du bassin
Loire-Bretagne, Préfète de la région
Centre - Val de Loire
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX 1**

Lorient, le **05 JUL. 2024**

Objet : Déclaration d'intention Lorient Agglomération - Démarche PEP/PAPI

Madame la Préfète,

Lorient Agglomération s'est engagé en 2011 dans la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations du littoral. Outil d'aide à la décision, le PAPI a permis d'obtenir une vision globale de la problématique des risques d'inondations et des différents niveaux de vulnérabilité sur le territoire. Echelle géographique cohérente, le littoral de Lorient Agglomération a été considéré comme un bassin de risque pertinent.

Par délibération en date du 17 octobre 2023, le Conseil Communautaire a retenu 7 ouvrages à étudier au titre de la Prévention des Inondations sur les communes d'Inzinzac-Lochrist, Lanester, Ploemeur, Port-Louis, Gâvres et Riantec ; 3 ouvrages au titre de la gestion du trait de côte sur les communes de Larmor-Plage et de Gâvres et l'encrochement de Kerguelen au titre de la gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire.

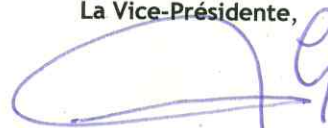
Lorient Agglomération souhaite reconduire son engagement sur la thématique de la prévention des risques d'inondations. Les actions déjà menées concèdent une légitimité à l'EPCI pour être reconnues par l'ensemble des acteurs de la démarche PEP/PAPI, comme structure porteuse du prochain programme.

Aussi, j'ai le plaisir de vous adresser la déclaration d'intention de Lorient Agglomération afin d'officialiser la volonté de l'Etablissement à élaborer un Programme d'Etudes Préalables au PAPI.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Comptant sur votre soutien dans cette démarche conduite en étroite collaboration avec l'Etat, je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,**



Armelle NICOLAS

Copie : DDTM du Morbihan - Service eau biodiversité risques / Unité risques et nuisances

Déclaration d'intention

PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PROGRAMME D'ACTIONS

DE PREVENTION DES INONDATIONS

Table des matières

Motivations et raisons d'être du PAPI	2
Communes qui correspondent au territoire susceptibles d'être affectées par le PAPI	4
Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.....	4
Modalités envisagées de concertation du public.....	5
Gouvernance de la démarche PAPI.....	5
Concertation préalable	5
Publicité de la déclaration d'intention.....	6

La mer et les rivières ont participé à l'évolution urbaine de Lorient Agglomération. Les villes se sont établies en des lieux stratégiques : Hennebont et Pont-Scorff sur les points de passage des vallées ; Port-Louis, à l'entrée de la rade ; Lorient, sur un site abrité de fond de ria.

Ce littoral est constitué d'une grande diversité de milieux naturels et de paysages. Il offre un échantillonnage varié de presque tous les types de côtes que l'on peut trouver en Bretagne : falaises, massifs dunaires, tombolos (Gâvres), plage convexe des Grands Sables (Groix), rias encaissées (Laïta, Scorff), grandes vasières (Petite mer de Gâvres).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est attribuée exclusivement aux EPCI. Sur le volet Protection des Inondations (PI), Lorient Agglomération, en qualité d'autorité compétente, a défini sa stratégie, les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions et a défini un niveau de protection afférent et une zone protégée.

Sept ouvrages sont ainsi affectés à la compétence GEMAPI : Gâvres - Grande-Plage, Inzinzac-Lochrist - Ile de Locastel, Lanester - Normandie Niemen, Ploemeur - Anse du Stole, Port-Louis - Anse du Driasker, Riantec - Stervins et Riantec-Riant.

Lorient Agglomération a décidé par ailleurs de poursuivre la gestion et les actions déjà engagées sur quatre secteurs à enjeux, au titre de la gestion du trait de côte et de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » : Larmor-Plage - Anse de la Nourriguel, Gâvres - Anse de Goërem, Gâvres - Secteur de la Pyrotechnie et Larmor-Plage - l'enrochement de Kerguelen.

La collectivité a d'ores et déjà été porteuse d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) labellisé le 5 juillet 2012 par le Comité de Bassin Loire Bretagne. Ce premier PAPI, mis en œuvre jusqu'en 2015, a permis d'acquérir des connaissances précises sur la vulnérabilité du territoire et sur le fonctionnement de ses milieux. Des études et suivis ont été menés et/ou initiés à l'occasion de ce PAPI 1. C'est le cas notamment de l'observatoire photographique qui continue de fournir de précieuses données quant à l'évolution de la frange littorale.

L'intérêt certain d'un PAPI pour le territoire et le bilan positif des actions de prévention des risques littoraux conduisent Lorient Agglomération à poursuivre son engagement sur cette thématique en proposant un second PAPI à la labellisation.

Il s'agit de franchir une nouvelle étape dans la gestion des risques littoraux en confortant les actions de prévention et de protection au sein d'un nouveau programme, toujours concerté et intégrant au mieux l'ensemble des préoccupations maritimes.

Véritable outil partagé, le PAPI favorise la création d'une culture commune sur la thématique des risques littoraux, sur le territoire de Lorient Agglomération.

La mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations permettrait de développer une stratégie globale de gestion intégrée des risques sur le littoral. Cela passera notamment par la poursuite de l'acquisition de connaissance sur le littoral et des démarches de classement des systèmes d'endiguement ; certains de ces ouvrages faisant d'ailleurs l'objet de projet de réhausse de leur niveau de protection.

Lorient Agglomération développe par ailleurs, la mise en œuvre d'observatoire citoyens sur la commune de Gâvres notamment.

Le Programme d'Etudes Préalables (PEP) à l'élaboration d'un second PAPI sur les communes littorales de Lorient Agglomération est donc concerné par cette mesure.

L'évaluation environnementale du PAPI vise à intégrer les incidences environnementales du projet PAPI dès son élaboration. L'environnement doit y être appréhendé dans sa globalité : population et santé humaine, biodiversité (avec une attention particulière aux espèces et habitats protégés), terre, sol, eau, air et climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage, ainsi que les interactions entre ces éléments.

L'évaluation du PAPI de Lorient Agglomération abordera les thématiques environnementales de manière globale en identifiant les interactions pouvant exister entre elles, pour valoriser des synergies d'actions possibles (par exemple préservation de la biodiversité et lutte contre les inondations en préservant l'espace de mobilité des cours d'eau). Lorient Agglomération s'est engagé depuis de nombreuses années dans des modes de gestion fondée sur la nature (SFN), notamment au travers des méthodes de protection douce des littoraux telle que la restauration des cordons dunaires.

L'évaluation environnementale permettra ainsi d'aider Lorient Agglomération, porteur de la démarche PAPI, dans sa réflexion stratégique et ses choix d'aménagement en identifiant, en particulier, les possibilités de s'appuyer sur la biodiversité et les écosystèmes pour réduire l'aléa inondation, ainsi que l'obligation de mettre en place une démarche ERC (éviter, réduire, compenser) pour limiter les incidences négatives des actions et projets envisagés.

Il s'agira de questionner les projets du territoire au regard des enjeux environnementaux, de manière itérative, au fur et à mesure qu'il se construit et se précise.

Modalités envisagées de concertation du public

Gouvernance de la démarche PAPI

Dans le cadre de l'élaboration du Programme d'Etudes Préalables au PAPI, un Comité Technique et un Comité de Pilotage seront proposés. Ils seront composés des élus des communes concernées, des services de l'Etat, des représentants de syndicats de bassins, des associations du territoire, etc. Ils se réuniront au cours des différentes phases d'élaboration du PEP de façon régulière ; le COTECH en appuie de l'élaboration des dossiers avec un apport technique et le COPIL pour validation des décisions.

Concertation préalable

Le cahier des charges PAPI 3 2023 prévoit la mise en œuvre d'une concertation préalable au sens de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement, afin de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du PAPI, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs.

Dans le cadre de l'élaboration de son PAPI, comprenant donc la phase PEP en amont, Lorient Agglomération prévoit une concertation d'une durée minimale de 15 jours et maximale de 3 mois. Les outils et dispositifs précis restent à déterminer, la collectivité mettant l'accent sur une concertation large et diffuse afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du programme d'actions.